



Délibération n°15

Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021

Service des Sports

Domaine de compétence :
7 - Finances locales

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DÉNEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : Avenant à la concession de la plaisance légère

Rapporteur : Franck TINDILLER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Avenant à la concession de la plaisance légère pour la prise en charge du nouveau « Boat-Lift » par la ville d'Étaples/mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « marine » en date du 14 avril 2021,

Vu l'avenant à la concession de plaisance et les modifications émises par le Département du Pas-de-Calais,

Considérant que le Département du Pas-de-Calais a confié à la commune d'Étaples/mer, la gestion du port de plaisance jusqu'au 31 mars 2024.

Considérant la volonté du département du Pas-de-Calais à acquérir un nouvel élévateur à bateaux de type « Boat Lift » destiné à améliorer les capacités de levage de 5 à 155 tonnes, que ce soit des bateaux de pêche ou de plaisance grâce à sa structure porteuse en forme de U avec traverse déportée.

Considérant que le Département a sollicité la Ville d'Étaples/mer pour exploiter et maintenir en parfait état les équipements mobiles et outillages attachés à la concession de plaisance et que pour ce faire, un avenant à la concession de plaisance légère a été rédigé pour en modifier certains chapitres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant à la concession de plaisance légère et les modifications émises par le Département du Pas-de-Calais.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la concession de la plaisance légère.

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 3 contre.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.